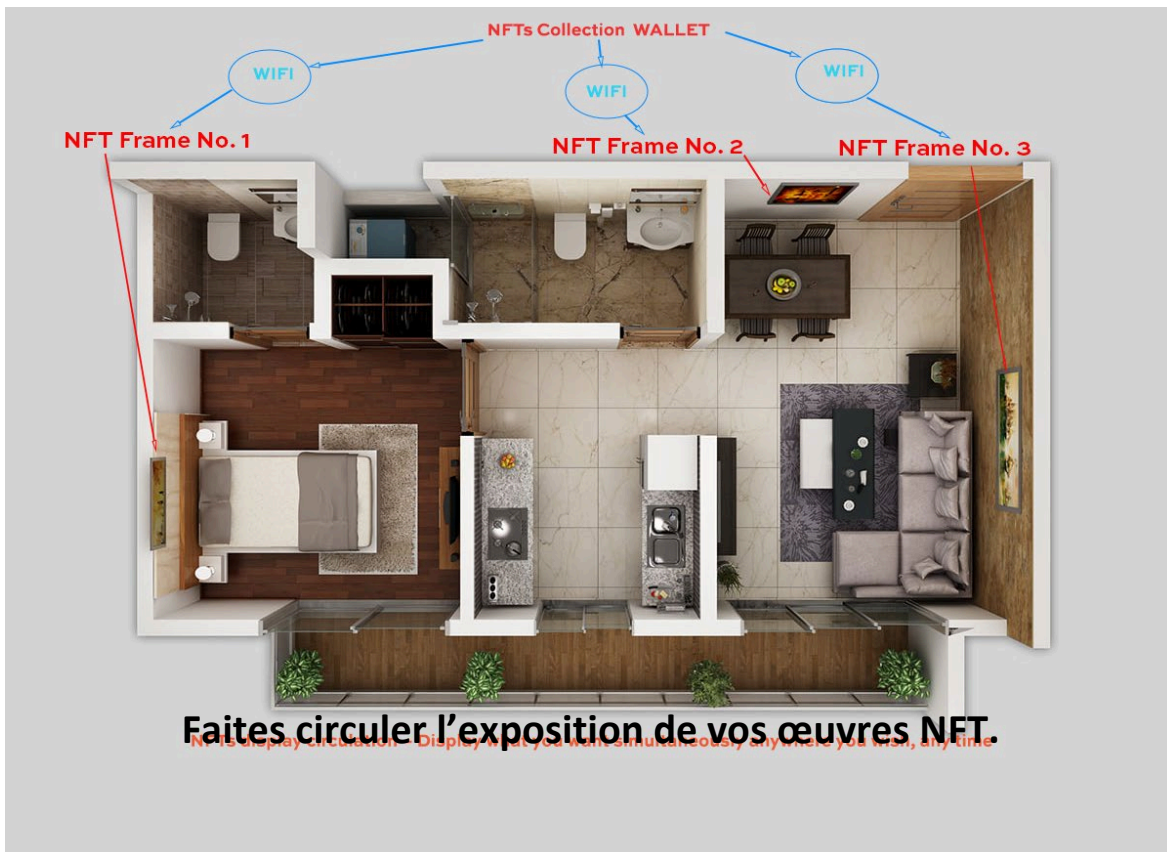




# Les NFTs et vous

Le 21e siècle nous fait assister au remodelage du marché de l'art incitant les collectionneurs et amoureux de l'art à s'adapter à cette nouvelle modernité.



# Introduction

Les progrès scientifiques et technologiques nous offrent de nouvelles ressources qu'il nous faut explorer (Internet, représentation numérique en 2 ou 3 dimensions, réalité augmentée, intelligence artificielle).

Les NFTs sont une nouvelle forme de collection de l'art qui est en plein essor et a conquis des millions d'individus à travers le monde.

Aujourd'hui des collectionneurs et amateurs d'art sont confrontés à une nouvelle notion : le NFT. Comme tout développement avant-gardiste le monde s'enthousiasme pour explorer une de ces innovations et souhaite y participer et en profiter.

La définition des NFTs utilisée est généralement en anglais. Les 3 lettres sont les initiales des 3 mots essentiels « Non Fungible Token, » qui se traduit en français par « jetons non fongibles. »

En fait, il s'agit d'un certificat numérique d'authenticité qui est unique et n'est pas interchangeable. Il doit représenter une œuvre numérique qui inclut le certificat d'authenticité de l'auteur de même que l'identité du propriétaire qui l'a acheté. Tout ceci implique que c'est une œuvre unique, non reproductible, ni modifiable. Cela garantit son authenticité et son unicité qui finissent par en faire une valeur artistique facile à revendre.

La qualité de l'artiste qui l'a conçue et la rareté contribuent à la valeur intrinsèque de l'œuvre NFT. Cette valeur augmentera parfois considérablement si l'œuvre devient demandée et donc rare à trouver. Les caractéristiques de cette œuvre NFT sont telles qu'elles apportent une sécurité on les rendant facilement identifiables et donc traçables.

Cela garantit l'auteur et valorise l'actif artistique du collectionneur. De fait, et c'est là une sécurité pour tout le monde. Seul l'artiste auteur, propriétaire du Copyright, est autorisé à créer un NFT et toute reproduction de sa création.

## **Non fongible**

Une chose est dite « fongible » si elle peut être remplacée par quelque chose de la même nature, qualité et quantité. Parmi les exemples souvent cités est l'argent, qui est fongible. En effet, si vous remplacez un billet de 100\$ par un autre billet de 100\$, globalement, cela n'a rien changé pour vous.

A l'inverse, un NFT est « non fongible » : c'est-à-dire qu'il est unique et que son unicité est facilement identifiable.

## **Qu'est-ce que le registre appelé « blockchain » ?**

En français cela signifie « chaînes de blocs. » Pour les Français et les francophones, voici la définition officielle de ce qu'est une blockchain. Selon la mission d'information commune de l'Assemblée nationale Française :

*« Une blockchain est un registre, une grande base de données qui a la particularité d'être partagée simultanément avec tous ses utilisateurs, tous également détenteurs de ce registre, et qui ont également tous la capacité d'y inscrire des données, selon des règles spécifiques fixées par un protocole informatique très bien sécurisé grâce à la cryptographie. »*

Pratiquement, il s'agit d'une base de données décentralisée dupliquée sur un très grand nombre d'ordinateurs qui vérifie et veille sur l'intégrité des données et vérifie les transactions (création, mise en vente, vente à un collectionneur). Cette structure complexe et multiple du registre rend toute modification illicite impossible et protège les

données originales du piratage. Elle protège également la **propriété du collectionneur** qui a acheté le NFT en enregistrant son titre de propriété dans cette structure de blockchain.

Cette technologie est d'ailleurs très utilisée pour le fonctionnement des cryptos monnaies également dans le secteur des assurances et de la banque pour assurer la traçabilité des transactions.

### **Que faire des NFTs ?**

Les NFTs ont trouvé une place quasiment incontournable dans le marché de l'art.

Leur caractère unique et irremplaçable attise l'intérêt des spéculateurs qui misent sur leur grand potentiel d'augmentation en valeur.

Ainsi, même s'ils représentent une œuvre d'art, ils offrent un caractère spéculatif qui va bien au-delà de la simple décoration.

Les NFTs ne peuvent pas remplacer les œuvres originales créées par des techniques traditionnelles, mais ils intègrent la créativité du même artiste, ajoutant une créativité unique et incluant la certification de leur authenticité et la vérification de la propriété si elles sont acquises. Certains NFTs sont des créations très uniques, gagnant ainsi une valeur plus élevée.

Mais, au final, qu'il s'agisse d'une œuvre traditionnelle ou d'une œuvre NFT, lorsqu'une création suscite l'intérêt du public, l'attrait reste le même.

Il sera plus facile d'acquérir et de renégocier le NFT et, éventuellement, le travail traditionnel finira bientôt par trouver un acheteur à un prix très élevé.

## **Le point de vue de l'acheteur**

En plus des considérations d'esthétique et de décoration, l'acquisition des NFTs comme celle d'œuvres traditionnelles apporte un support financier aux artistes que vous aimez. L'achat des NFTs procure des droits d'utilisation et la fierté évidente d'être devenu le propriétaire officiellement certifié d'une partie de l'œuvre d'un artiste. Cette propriété inaliénable, à moins que vous ne vendiez le NFT à d'autres, est enregistrée fidèlement et d'une manière sécurisée dans les blockchains.

## **Le point de vue du collectionneur**

Depuis l'apparition des NFT, il y a un engouement pour cette nouvelle valeur artistique qui constitue un actif spéculatif.

La qualité et la renommée de l'artiste contribuent à donner une valeur initiale qui peut être parfois élevée et augmentera considérablement en fonction de la demande. Ainsi, on a vu certains enthousiastes dépenser jusqu'à 100 000 \$. Leurs initiatives agissent comme catalyseur pour stimuler le marché et encourager de nombreux autres enthousiastes vers l'acquisition de cette forme d'art et d'investissement.

91,8 millions de dollars

C'est le montant pour lequel a été vendue l'œuvre la plus chère du monde en NFT, partagée entre près de 29 000 acheteurs. Il s'agit de « Merge, » une photo partagée en de multiples pièces à la manière d'un puzzle. En mars 2021, le NFT unique le plus cher de l'histoire s'est vendu à 69.3 millions de dollars. Il s'agit d'un assemblage photo appelé « Everyday : The First Five Thousand Days » est plus connue sous le nom de Beeple.

Il est intéressant de noter que, d'un côté, l'œuvre matérielle réalisée par un artiste constitue une base pour donner de la valeur aux NFTs qu'il crée.

Certains artistes notoires ont été jusqu'à l'extrémité de détruire leurs œuvres originales pour produire des NFTs. Par conséquent, seuls les éléments certifiés de l'artiste ont une valeur augmentée.

Lorsque les œuvres originales ne sont plus disponibles la vente, il est certain que toutes les œuvres inspirées et basées sur celles-ci deviennent désirables dans la mesure où elles sont authentifiées et certifiées par l'artiste lui-même.

Si une œuvre originale n'existe plus ou se trouve dans des collections privées, la montée en puissance de cet artiste voit la valeur des NFTs amplifier et, de même, celle de toutes les œuvres qu'il va créer dans l'avenir.

Ainsi les NFTs apportent une solution au problème d'espace disponible que beaucoup évoque avant d'acheter une œuvre traditionnelle sur toile.

## **Le destin des NFTs comparé à celui des œuvres traditionnelles**

Pour conclure, le destin de l'art original et du NFT sont inextricablement interdépendants. La valeur de l'un renforce celle de l'autre. La valeur d'une œuvre d'art dépend de sa qualité et de sa rareté. Comme toujours, ce qui attire, c'est le génie du créateur. Les NFTs et leur marché qui s'adresse immensément à une population de millions, voire de milliards d'individus, permettent de diffuser la notoriété de ce génie de manière plus large et les NFTs de plus en plus rares deviennent spéculativement beaucoup plus chers.

L'œuvre originale, en revanche, reste unique et continue d'être convoitée par les collectionneurs. Ainsi, l'un tire l'autre et l'autre tire le premier. Le spéculateur collectionneur devrait mieux assurer l'acquisition du premier NFT et, bien sûr, s'il peut se le permettre, acquérir l'œuvre originale.

### **Chaque NFT est unique et protégé**

Toutes les transactions d'achat sont réalisées à partir de portefeuille en ligne extrêmement bien sécurisé et crypté (dénommé le « wallet » dans le jargon NFT). Ce portefeuille contient et sécurise toutes les collections acquises par l'acheteur, qui est le seul à pouvoir y accéder.

Ainsi contrairement aux œuvres traditionnelles, les NFT sont des œuvres qui sont utilisables en affichage d'exposition, mais qui ne sont pas sensibles à un sinistre tel qu'un incendie ou inondation. Également elles sont à l'abri du vol et du vandalisme. Le propriétaire de la collection peut vendre et transférer les NFTs qu'il possède à d'autres acquéreurs ou les échanger avec de nouveaux NFTs qu'il va acquérir.

### **Que faire de la collection de NFT**

La transportabilité des NFTs est une qualité très appréciable des collectionneurs. En effet, elle permet de visionner ou faire voir leur collection à l'aide d'un téléphone portable, d'une tablette ou, bien sûr, d'un ordinateur portable.

Des cadres NFT adaptés et intelligents ont été développés et sont disponibles sur le marché à des prix relativement raisonnables. Ces cadres incluent un logiciel d'accès sécurisé et crypté à votre portefeuille et ils sont reliés par WIFI.

À l'aide d'un smartphone ou d'une télécommande, on peut faire défiler la collection de NFTs par une sorte de diaporama dont on peut modifier l'ordre d'affichage.

Enfin, si l'on dispose de plusieurs cadres NFTs, on peut les disposer dans des pièces différentes ou à des endroits différents d'habitation et ainsi faire des expositions dynamiques des tableaux, les faire s'afficher dans des endroits différents, et varier le choix de l'exposition.

Depuis des décennies, nous avons tous été l'objet de révolutions technologiques et avons su nous adapter aux transformations qu'ils ont induites. C'est le cas du téléphone portable, de la télévision, et de toutes les communications modernes, qui nous permettent de détenir une encyclopédie immense dans notre poche.

Les NFTs nous permettent de profiter de tableaux que nous ne pourrions peut-être pas avoir physiquement parce qu'ils sont indisponibles ou exposés dans des musées et collections privées.

Cela peut être également un complément, si nous reproduisons la collection de tableaux sur toiles que nous possédons et que nous pourrions obtenir des NFTs en demandant à l'artiste de les créer.

Cela nous permettrait d'emporter avec nous et de profiter de nos collections partout où nous allons.

En ce début du vingt-et-unième siècle, il faut profiter de cette révolution technologique qui nous donne l'accès à une forme d'art très demandée par le public. Il y a de million d'amateurs d'art et collectionneurs à l'affût d'œuvres qu'ils aimeraient avoir dans leur collection NFT.



Ils sont donc plus faciles à acquérir qu'un tableau sur toile, faciles à transporter, à conserver et à regarder où que nous soyons.

Pour le moment, ainsi, un collectionneur situé à Paris ou à New York peut aller voir des amis au Japon et leur montrer sa collection de tableaux NFTs.

Cela profite aux collectionneurs qui pourront obtenir des plus-values intéressantes sur leurs actifs artistiques et ainsi apporter un support financier essentiel aux artistes créateurs.

A l'aide de plusieurs NFTs installés dans un local, on peut faire une exposition dynamique. Imaginez, par exemple, un restaurant qui aurait une dizaine de tableaux et qui arrangerait un affichage de telle sorte que tout le monde pourrait les voir où qu'il se situe dans la salle.

Je conclus cet article en disant que je me réjouis de voir que l'on apporte une possibilité à déplacer et montrer les œuvres d'artistes créateurs très talentueux à un public très varié et de les mettre à la portée de beaucoup plus de monde que les œuvres originales traditionnelles.

En ce moment, des NFTs sont proposés par les artistes représentés par Max Laniado Fine Arts.

Cosmina est déjà sur OpenSea

<https://opensea.io/cosminapainter>

Tous les artistes du groupe préparent la frappe de NFTs avec notre collaboration.

Informations : [contact@laniado-finearts.com](mailto:contact@laniado-finearts.com)



## **NFTs - La foire aux questions (suite)**

### **Les nouvelles questions que l'on pose**

En espérant que vous avez pu lire mon dernier article sur les NFTs qui dévoile ce qu'ils sont et explique la métamorphose du marché de l'art qu'ils ont provoqué, voici quelques questions qui me sont souvent posées et les réponses.

### **Comparé à une œuvre d'art traditionnelle, peut-on considérer le NFT comme une œuvre d'art à part entière qui peut être collectionnée comme les autres ?**

L'histoire de l'humanité est jalonnée de créations artistiques et souvent illustre l'évolution des civilisations. Nous sommes aujourd'hui au 21<sup>e</sup> siècle. Depuis plus d'un siècle, les sciences et la technologie ont évolué d'une manière spectaculaire. La technologie moderne a permis, d'une part, la reproduction de notre vie et de notre environnement.

L'apparition de la photographie et son évolution rapide en est une évidence. Considérant nos choix artistiques, nous sommes attirés et séduits par une œuvre d'art pour des raisons évidentes qui sont son esthétique, son atmosphère et l'émotion qu'elle dégage. Que ce soit une œuvre traditionnelle comme une peinture ou un NFT qui est une représentation numérique, ce que nous percevons est une image et souvent la même image. Ainsi l'émotion et la séduction peuvent être les mêmes.

Enfin, un NFT peut être une création totalement originale unique conçue par l'artiste. Dans ce cas, elle est réalisée avec des moyens que la technologie informatique nous met à la disposition de l'artiste. Ainsi ces outils peuvent être assimilés sans doute à ce que pourrait être une palette de peinture traditionnelle. Le tout est de voir avec quelle virtuosité et imagination l'artiste va pouvoir concevoir une œuvre unique pourtant son identité propre.

La démarche de création d'une œuvre traditionnelle et d'un NFT en reste toujours la même. Ce qui va nous séduire et nous attirer est le grand talent de l'artiste et l'originalité de la création qui l'a composée.

Dans les 2 cas, œuvre traditionnelle ou NFT, nous avons des créations qui sont uniques, non reproductibles, certifiées et authentifiées par l'artiste qui les a créées.

Le NFT en revanche incorpore, grâce à sa technologie sophistiquée, une garantie absolue d'authenticité et d'unicité.

### **Peut-on copier ou falsifier un NFT ?**

Non. Lorsque le NFTs est frappé (minting), le processus ne peut être engagé que par l'auteur de l'œuvre lui-même qui est le seul à posséder les droits d'auteur ou le Copyright. La signature de l'artiste et le certificat d'authenticité sont automatiquement incorporés au moment de la création artistique du NFT. Toute cette procédure est enregistrée simultanément dans un réseau de milliers de registres sur des ordinateurs qui forment ce que l'on appelle la « blockchain. » Ceci garantit l'intégrité de la création originale qui est certifiée par ces milliers d'authentifications.

### **Quelle sera la qualité de l'image que j'obtiendrai en achetant un NFT ?**

Généralement en résolution adaptée pour permettre un affichage de haute qualité sur la plupart des écrans (ordinateur, tablettes, écran TV haute définition, écrans de smartphones.)

Tout dépend de ce qui a décidé l'artiste en créant le fichier NFT. Il peut décider de la résolution de l'image qu'il va incorporer selon l'utilisation qu'il permettra d'en faire. **L'artiste peut intégrer un lien pour télécharger une image en haute résolution.** Ce lien n'est disponible que pour l'acheteur du NFT.

Ainsi, il pourra frapper de NFTs avec des images en basse résolution ou de petite dimension, comme, par exemple, celles qui pourraient être destinées à être utilisées comme le fond d'écran de téléphones portables.

L'artiste peut également frapper des images NFT de résolution plus grande, ce qui permettra leur affichage sur des écrans de plus grande taille, comme des écrans de télévision ou des écrans spéciaux conçus pour l'affichage de qualité et l'exposition de NFTs.

Enfin, on peut imaginer que l'auteur du NFT va peut-être créer, s'il le souhaite, une image de très haute définition qui permettrait une belle l'impression sur un support de grande taille.

Ainsi, on verra certains NFTs de petite dimension juste suffisante pour un écran de téléphone portable, des NFTs de moyenne taille pour des écrans tels que des téléviseurs ou des écrans d'ordinateur, et enfin des NFTs de très haute définition.

Dans chaque cas, ce qui va changer c'est bien évidemment le prix auquel le NFT sera proposé. Plus la résolution sera grande, plus le fichier sera conséquent et le processus de frappe sur la blockchain

deviendra beaucoup plus coûteux, car il demandera beaucoup plus d'énergie consommée pour sa fabrication et l'enregistrement dans la blockchain (« gas fee »). Pour certains fichiers d'un poids élevé, les coûts associés à la création peuvent se chiffrer en milliers de dollars.

Les œuvres NFTs de moindre résolution pourront peut-être être proposées à des prix beaucoup plus modiques pour aborder un marché potentiel bien plus grand que celui de ceux qui voudraient avoir des images de très haute résolution.

### **Puis-je télécharger l'image d'un NFT sur le catalogue des plateformes des blockchains ?**

Oui. Mais le fichier qui va être obtenu sera d'une résolution beaucoup plus basse, qui ne permettra pas un affichage de qualité, car plus on voudra l'agrandir plus on aura un effet de pixellisation. De plus, la résolution des images qui sont sur les catalogues des blockchains est très faible. Dans ce cas, si on veut l'imprimer, on obtiendra une impression d'une taille qui souvent ne fera que quelques centimètres. Il ne faut pas se faire d'illusions.

### **Si j'achète un NFT reproduisant l'image d'une peinture sur toile, puis-je l'imprimer sur une toile ou sur un grand papier ?**

Pour y parvenir, il faudrait obtenir une image avec une très grande résolution et suffisamment de pixels pour pouvoir être représentée sur une large surface. Certains auteurs peuvent proposer des NFTs avec une résolution très haute, mais, bien sûr, afin de protéger leurs intérêts, le prix demandé pour ce genre de NFT sera très élevé.

Pour imprimer sur une toile une image numérique d'un NFT reproduisant un tableau original, on n'obtiendra jamais une qualité

suffisante, et on verra toujours qu'il s'agit d'une reproduction misérable sans valeur. La seule fierté qu'on peut tirer est d'être le propriétaire reconnu du NFT qu'on a acheté et que ce titre soit indiqué dans les certificats qui joignent le fichier NFT.

C'est, en fait, le titre de propriété et le certificat qui lui donne de la valeur et en permettra la revente. Car il faudra alors justifier l'origine légale du NFT et de l'image et prouver qu'il n'y a pas d'infraction au droit d'auteur ou le Copyright.

Et enfin, toujours pour protéger les droits d'auteur ou le Copyright, le NFT peut incorporer une fonction discrète qui ne permettra pas l'affichage d'une image en très haute résolution qu'au acheteur du NFT. Ces blocages de l'image programmée par l'auteur se répercutera sur le prix final du NFT.

Finalement, la copie, la reproduction et l'impression d'une image sont, comme toujours, conditionnées par les mêmes lois internationales protégeant les droits d'auteur ou le Copyright. Les NFTs incorporent le Copyright et la mention des droits d'auteur ce qui permettra d'identifier toute copie ou impression illicite.

Enfin, l'intérêt pour l'acquéreur d'un NFT est de pouvoir être le propriétaire de cette œuvre unique, qui lui est formellement attribué dans les registres de la blockchain.

### **Puis-je vendre un NFT que je viens d'acheter ?**

Oui. C'est là tout l'intérêt du NFT. C'est une œuvre unique, qui est négociable et peut être remise en vente sur la blockchain par son propriétaire légitime. C'est, par la revente que les collectionneurs de NFTs peuvent envisager des bénéfices substantiels.

Les NFTs sont généralement produits en un nombre qui est souvent restreint et inférieur à l'ampleur de la demande. Ce qui en fait la valeur, c'est leur rareté.

Une des raisons pour lesquels le marché des NFTs s'est développé d'une manière si spectaculaire c'est justement la possibilité de spéculations et d'investissement qu'ils apportent.

Il est de loin plus facile de revendre un NFT que l'on a acheté ; plus facile que de revendre une œuvre traditionnelle qu'il faudra exposer dans un endroit physique pour la mettre à la vue d'un public et d'acheteurs potentiels. Pour revendre un NFT, il suffit de le mettre en vente sur la blockchain où il sera visible par des millions d'amateurs à travers le monde entier.

La qualité et le talent de l'artiste créateur établi souvent une base de départ pour la valeur initiale des NFTs. Tout événement médiatisé ou tout ce qui peut accélérer la reconnaissance de l'artiste va influencer et donner une plus grande valeur à ces NFTs qui seront convoités par un plus grand nombre de spéculateurs et de collectionneurs. On voit souvent des exemples de NFTs qui démarrent sur le premier marché à un certain prix et deviennent beaucoup plus chers à acquérir sur le second marché, dans les cas de la revente, à cause de leur rareté et d'une demande qui ne fait que croître.

Le marché des NFTs est immense. Il concerne des millions d'individus et de nouveaux collectionneurs avides de posséder des NFTs, et bien sûr, des spéculateurs qui voient les bénéfices qu'ils peuvent en tirer.

Aux États-Unis, on compte une population de 335 millions d'individus, 5.4 % possèdent des NFTs. En effectuant des recherches pour écrire



mon article, je suis tombé sur un résultat statistique très spectaculaire : dans les 24 h qui précédaient ce moment, il a été vendu 48 352 NFTs pour un total de 21,4 millions de dollars. Cela nous permet de réaliser l'ampleur du marché des NFTs dans le monde.

Certains achètent des NFTs sont des collectionneurs qui aiment la diversité ou bien des spéculateurs qui envisagent d'investir sur quelque chose qui peuvent leur permettrait d'encaisser des bénéfices futurs.

### **Les NFTs constituent-ils un bon investissement ?**

Une œuvre d'art, qu'elle soit traditionnelle ou NFT, a une valeur qui est liée à son originalité, unicité et rareté. Dans des cas extrêmes, on peut atteindre des sommes considérables comme ce fut le cas du tableau de Léonard de Vinci « Salvator Mundi » qui fut vendu à un prix modique au départ et finalement acquis plus récemment pour 450 millions de dollars. Un autre exemple est « le Huit Elvis » par Andy Warhol qui fut vendu aux enchères pour 100 000 000 de dollars. Bien sûr, il s'agit d'artistes considérables.

Mais, en dehors de ces cas d'exception, il y a des milliers de cas qui concernent des artistes d'une notoriété plus moyenne et normale.

Lorsqu'un artiste produit un tableau exceptionnel, il est très fréquent d'avoir plus d'une seule personne qui le désire et voudrait le posséder. À peine est-il vendu, qu'on voit arriver d'autres amateurs qui expriment le regret de ne pas avoir pu l'acheter. Cela montre que, pour une œuvre traditionnelle, sa valeur va augmenter à mesure que la demande s'accroît. Ce succès encouragera la proposition de NFTs qui seront de plus en plus demandés.

Si l'artiste produit des NFTs qui représentent l'image de ce tableau, alors il va y avoir une grande demande parce que le NFT sera moins cher et disponible plus facilement. Dans la mesure où il y en aura peu d'exemplaires, ils verront chacun leur prix augmenter avec une demande qui grandit.

Ainsi l'acheteur de l'œuvre originale traditionnelle et tous les acheteurs des NFTs correspondant pourront profiter de la même image qui les a séduits au départ.

Dans tous les cas, c'est la rareté et la qualité qui justifient la valeur d'un objet d'art et en fait un bon investissement.

### **Mes NFTs sont-ils stockés en sécurité ?**

Il s'agit d'hébergement centralisé ou décentralisé. Dans le cas du stockage hors chaîne, le contrat intelligent du NFT contient des informations qui pointent vers un emplacement hors chaîne où l'image du NFT réelle est stockée. Souvent, l'image NFT et ses métadonnées sont stockées dans un hachage. Ce hachage est utilisé pour pointer vers un fournisseur d'hébergement centralisé ou décentralisé.

Amazon et Google sont des exemples de fournisseurs d'hébergement centralisés. Les fournisseurs d'hébergement centralisés exécutent des serveurs qui stockent les 1 et les 0 qui composent le NFT.

Le risque des fournisseurs d'hébergement centralisés est que (bien que très peu probable) pourraient fermer à tout moment et le NFT du propriétaire serait perdu. Tout ce qui resterait au propriétaire serait, dans certains cas, un simple hachage qui existe dans un contrat intelligent.

C'est pourquoi, de nombreux projets choisissent d'utiliser des solutions décentralisées pour héberger leurs NFTs. La solution la plus courante consiste à héberger les données NFT sur le système de fichiers interplanétaire (IPFS). IPFS est un réseau « peer-to-peer » distribué sur lequel les fichiers sont stockés sur plusieurs nœuds, ce qui les rend résistants aux points de défaillance uniques tels que les problèmes de serveur.

Bien que les NFTs stockés sur IPFS ne soient pas techniquement stockés en chaîne, ils sont théoriquement plus sûrs car IPFS résistent à la censure ; aucune entité n'a le pouvoir de le fermer.

Enfin les NFTs peuvent être assurés. Il est admis que les NFTs peuvent être assurés de deux manières différentes : contre le crime et contre la perte. « L'assurance contre le crime » offre une couverture contre les crimes tels que le vol et les activités frauduleuses, tandis que « l'assurance contre les pertes » protège contre les dommages causés par l'interférence avec la blockchain.

**En somme, vos œuvres d'art NFT sont bien mieux sécurisées que toutes les œuvres d'art traditionnel qui elles peuvent être sujettes à des détériorations, en cas de sinistres, tels qu'un incendie ou bien une inondation. Ils sont à l'abri du vol et du vandalisme.**

**Quelques idées innovantes pour exposer des chez soi ou dans un lieu public ?**

On peut, par exemple, disposer plusieurs cadres NFT chez soi et les disposer à divers endroits de l'habitation. Ainsi, on peut afficher les œuvres que l'on souhaite sur chacun de ces cadres, et même les

présenter en diaporama ou bien en alternance d'un cadre à l'autre, ce qui revient à déplacer des œuvres sans effort. Tout cela à l'aide d'une télécommande ou d'un téléphone portable.

Une autre idée peut être celle du lobby d'un hôtel ou d'un restaurant qui disposerait des cadres afficheurs de NFTs en plusieurs endroits sur ses murs et pourrait ainsi faire varier des affichages afin que tous les clients puissent les voir où qu'ils se trouvent dans l'endroit.

# En savoir plus sur NFTS

Après l'article « NFTS et vous »

Le 21ème siècle assiste à la refonte du marché de l'art

Voici quelques explications résumées sur les NFT

## Que sont les NFTs ?

NFT signifie « jeton non fongible. » Pour résumer, cela signifie que l'art NFT est une création numérique d'un artiste, totalement unique, inspirée et/ou dérivée d'une œuvre d'art traditionnelle existante. Le NFT est créé grâce à une technologie moderne qui intègre la signature, le certificat d'authenticité de l'artiste et même l'acte de propriété pour l'acheteur.

## Non fongible

Cela signifie qu'un NFT ne peut pas être copié ou modifié. C'est une œuvre d'art unique.

## Authentification et sécurité

Les NFTs et leurs certificats, actes de propriété (métadonnées) sont enregistrés sur ce qu'on appelle une « blockchain. » Il s'agit d'un registre enregistré sur un réseau de milliers d'ordinateurs connectés « peer-to-peer. »

Cette structure garantit et protège l'intégrité des informations stockées par le NFT lui-même et toutes ses métadonnées.

## Contrat intelligent

Le NFT intègre ce qu'on appelle un contrat intelligent. Il définit les termes et les règles d'utilisation du NFT. Vous savez que cela restreint certaines actions de l'acheteur.

Par exemple, il peut indiquer que l'image incorporée avec le NFT peut être imprimée ou expédiée à d'autres. Si l'impression est autorisée, elle fixera le nombre de copies pouvant être produites.

### **Données de déverrouillables**

Très souvent, le NFT est associé à une image ou photographie reproduisant l'œuvre. Il peut aussi s'agir d'une vidéo.

Pour protéger la propriété intellectuelle de l'auteur et le droit d'auteur, l'image initiale peut être sur une résolution moyenne qui ne convient pas nécessairement à l'impression.

Cependant, le titulaire du droit d'auteur qui a produit le NFT peut inclure la livraison possible sur une image de très haute résolution. Cette fonctionnalité sera débloquée pour le véritable acheteur du NFT.

### **NFT et droit d'auteur**

NFT ne facilite aucun droit d'auteur.

Le droit d'auteur est automatiquement attribué à un auteur au moment de la création d'une œuvre d'art qu'elle soit visuelle ou musicale. Très souvent, l'auteur incorporera une sorte d'avis de ce droit d'auteur dans le fichier de la photographie à l'aide de son filigrane par exemple.

Il faut noter, si nécessaire, Copyright, le symbole ©, l'année de création et le nom de l'auteur propriétaire du droit d'auteur.

La vente d'un NFT ou d'une photographie d'une œuvre d'art ne transfère pas le droit d'auteur sur l'image de l'art original.

L'acheteur ne peut bénéficier que de la visualisation privée du NFT. Il ne peut pas utiliser cette image à des fins commerciales ou de publication. Pour mieux défendre leurs droits, il est recommandé aux auteurs des NFT d'enregistrer leurs droits d'auteurs, par exemple, au bureau américain du copyright. Cela donne plus de protection à l'auteur, en cas de litige.

### **Les droits des acheteurs.**

Les acheteurs NFT n'ont de licence que pour revendre la propriété du jeton unique acheté à l'auteur. C'est aussi une licence d'utilisation privée, mais pas d'utilisation de l'image pour des raisons commerciales.

### **Hautement collectionnable**

Par nature, le NFT est une œuvre d'art part entière unique. Il peut difficilement être racheté ou copié.

Le NFT est aussi un jeton unique qui ne peut être reproduit sans l'intervention de l'auteur.

Une œuvre d'art traditionnelle est souvent associée à un certificat d'authenticité qui est généralement signé par l'auteur lui-même ou par elle-même. Ce document doit être unique et authentifié.

Le NFT intègre la signature du certificat d'authenticité de propriété tant que métadonnées, ainsi qu'un contrat intelligent qui définit l'état et les limites d'utilisation. Ce fichier est très collectionnable.

Lorsqu'il est produit dans un nombre très restreint d'unités, un NFT peut être ou devenir très rare et la demande peut dépasser l'offre. C'est cette rareté qui donne la valeur croissante des NFTs.

Nous avons vu de nombreux exemples de NFT atteignant des valeurs incroyablement élevées. Exemple « Les 5000 jours de travail » vendus aux enchères pour 69 millions de dollars ou « le 8 Elvis » d'Andy Warhol vendu pour 100 millions de dollars.

Bien sûr, la notoriété d'un artiste et la singularité d'une œuvre contribueront à attirer les collectionneurs, et plus il y en aura, plus la valeur sera élevée. C'est pourquoi beaucoup de gens dans le monde envisagent de collectionner des NFTs pour des raisons spéculatives.

### **Le NFT est potentiellement un bon investissement**

Des millions de personnes veulent collectionner des NFTS.

Nous sommes au 21ème siècle et il n'y a aucune raison pour qu'une belle œuvre d'art soit fixée sur toile et non distribuée comme une représentation électronique qui donne le même effet visuel.

Lorsque vous achetez de la musique que vous aimez, vous n'achetez pas l'orchestre, mais vous achèterez facilement un enregistrement de celui-ci sur un DVD physique ou un fichier électronique que vous pouvez télécharger à partir d'une plate-forme de vente.

Au début, au fil du temps, le NFT peut devenir très rare, convoité et désiré par les collectionneurs ou les spéculateurs avides. Cette rareté fait monter la valeur très haut si la demande augmente.



Ainsi, il sera plus facile de revendre un NFT sur les marchés mondiaux atteignant des millions, voire des milliards de personnes.

## **Sécurité**

Comme les NFTs enregistrés sur les blockchains, ils sont protégés des problèmes traditionnels. Contrairement aux peintures traditionnelles qui peuvent être volées, endommagées ou perdues en cas d'incident tel que vandalisme, les NFT sont protégés en toute sécurité et stockés en lieux sûrs.

## **Où puis-je voir ou montrer ma collection d'un NFT ?**

Pour afficher l'image, vous devez vous connecter par un lien secret à l'endroit où les NFT sont stockés, puis les télécharger sur votre appareil et les voir à condition que vous ayez les informations d'identification pour l'ouvrir.

Cela peut se produire sur n'importe quel appareil ayant des moyens de connectivité (écran d'ordinateur, écran télévision ou smartphone). Les NFTs peuvent donc être affichés sur des appareils spécialement conçus appelés cadres NFT. Au-delà de la capacité d'affichage d'image haute résolution, ces cadres disposent d'une fonctionnalité de connectivité avec Wi-Fi pouvant révéler et afficher le certificat d'authenticité et la signature de l'auteur.

## **Transportabilité et flexibilité d'affichage de vos NFTs.**

L'exemple ci-dessous illustre des possibilités intéressantes pour afficher des NFTs à la maison ou ailleurs.

Avec un appareil avec connectivité, vous pouvez afficher vos collections NFT où que vous emportiez cet appareil avec vous. Chaque image NFT télécharge des images de votre collection NFT et les affiche sur demande (télécommande ou application smartphone).

Avec une connexion sécurisée hautement cryptée, chaque image peut afficher n'importe quel NFT de votre choix.

À la maison, par exemple, sur une seule image, vous pouvez afficher n'importe quel NFT de votre collection ou les afficher tous successivement dans un diaporama.

De plus, si vous avez plusieurs cadres NFT placés dans diverses positions stratégiques dans votre maison, vous pouvez afficher n'importe quelle image NFT que vous souhaitez montrer dans n'importe quelle pièce et produire des diaporamas qui permettront de revoir votre collection, varier l'ambiance et les émotions ressenties.

